



NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

L'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être annexée au compte administratif. La présente note répond à cette obligation.

Pour mémoire, le compte administratif :

- est établi en fin d'exercice par le maire,
- est le bilan financier de la commune. Il rend compte des opérations budgétaires exécutées,
- rapproche des prévisions budgétaires inscrites au budget primitif des réalisations effectives, en dépenses et en recettes, pour les deux sections,
- se présente de la même manière que le budget pour permettre la comparaison et présenter les résultats comptables de l'exercice.

Le compte administratif comporte deux grandes sections bien distinctes :

- **La section de fonctionnement** qui concerne la gestion courante de la commune,
- **La section d'investissement** qui retrace les opérations non courantes, ponctuelles, de nature à modifier le patrimoine de la commune.

Contrairement à un budget qui doit être équilibré (dépenses = recettes pour chaque section), le compte administratif fait ressortir des écarts entre les dépenses et les recettes de chaque section. Son objectif est de dégager les résultats de l'exercice en sachant que les informations qui y figurent sont concordantes avec celles présentées par le Trésorier dans son compte de gestion.

On note une exécution financière saine au service des habitants.

Note de présentation du compte administratif 2023 Budget général

1. La section de fonctionnement

1.1 Résultat

a) Résultats de fonctionnement pour l'année 2023

Recettes de fonctionnement	7 275 653,12
Dépenses de fonctionnement	6 587 654,12
Résultat de l'année 2023	687 999,00
Résultat reporté (2022)	1 200 000,00
Résultat de clôture 2023	1 887 999,00

1.2 Analyse

Les dépenses de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement regroupent toutes les dépenses de gestion courante nécessaires au bon fonctionnement des divers services communaux notamment :

- **1) Les charges à caractère général (chapitre 011)**

Ce chapitre contient toutes les dépenses relatives aux bâtiments communaux, à l'énergie, aux frais de communication, aux contrats de maintenance et prestations de services, aux assurances, aux achats de petits matériels et d'entretien courant, aux fournitures administratives et scolaires, aux fêtes et cérémonies, aux taxes foncières payées par la commune, ...

Pour 2023, les dépenses au sein de ce chapitre s'élèvent à **1 725 366.01 €.**

- **2) Les dépenses de personnel (chapitre 012)**

Ces dépenses s'élèvent à **3 754 993.45 €** pour l'année 2023. Elles étaient de 3 491 475.28 € en 2022 et de 3 234 451.12 € en 2021.

- **3) Les charges de gestion courante (chapitre 65)**

Ce chapitre regroupe les indemnités des élus, les subventions versées aux associations, les bourses et les participations aux organismes extérieurs (syndicats intercommunaux). Ces charges s'élèvent à **730 582.38 €.**

En 2023 :

- les subventions aux associations (65748) ont été attribuées pour un montant de 43 250.00 €
- les subventions exceptionnelles (65888) ont été attribuées pour un montant de 9 770.00 €

- **4) Les charges financières (chapitre 66)**

Ces charges concernent :

- Les intérêts des emprunts pour un montant de 94 817.33 €. Ils étaient de 88 775.34€ en 2022.
- Les ICNE (Intérêts Courus Non Echus) pour un montant de – 1 517.12 €. Ils étaient de 179.69 € en 2022
- Les frais de déblocage de l'emprunt pour un montant de 2 000 € en 2022

- **5) Les charges spécifiques (chapitre 67)**

Elles concernent les titres annulés sur exercices antérieurs pour un montant de 945.35 €

Récapitulatif des dépenses de fonctionnement

Chapitres	Intitulés	CA 2022	CA 2023	Variation en %
011	Charges à caractères général	2 022 240,17	1 725 366,01	-14,68%
012	Charges de personnel	3 491 475,28	3 754 993,45	7,55%
014	Atténuations de produits	640,00	787,00	22,97%
65	Autres charges de gestion courante	619 434,54	730 582,38	17,94%
66	Frais financiers	90 955,03	93 300,21	2,58%
67	Charges spécifiques	33 483,93	945,35	-97,18%
TOTAL Dépenses réelles		6 258 228,95	6 305 974,40	0,76%

Les recettes de fonctionnement :

Les recettes réelles peuvent être classées en plusieurs catégories selon leur origine :

- Atténuation de charges
- Les produits issus de la fiscalité directe locale
- Les dotations de l'État (dont la dotation globale de fonctionnement) et les participations d'autres collectivités
- Les produits des services
- Les revenus des immeubles communaux

1) Les atténuations de charges (chapitre 013)

Il s'agit de remboursements sur rémunérations du personnel et de remboursements de charges pour un montant de 5 877.60 € en 2023. Ils étaient de 28 924.11 € en 2022.

2) Les produits des services du domaine et ventes diverses (chapitre 70)

Les produits proviennent principalement :

- Autres redevances et recettes diverses : SITA pour 355 637.57 €
- De l'occupation du domaine public : échafaudage, ouvrages de distribution et transport de gaz... pour 9 006.80 €
- Des ventes de concessions dans le cimetière : pour 6 603.00 €
- Redevances services à caractère culturel : inscriptions école de musique, bibliothèque et manifestations culturelles pour 48 850.55 €
- Redevances des services à caractère loisirs : CLSH, CAJ, garderie... pour 77 111.63 €
- Redevances des services à caractères social : crèche et photocopies pour 59 594.38 €
- Redevances des services périscolaires : cantine et classes découvertes pour 116 206.32 €
- Autres prestations de services : indemnité compensatrice (POSTE) pour 13 680.00 €
- Autres droits de stationnement et de location : location antennes et occupation du domaine public pour 6 835.31 €

3) Les impôts et taxes (chapitre 73)

Ce chapitre concerne l'attribution de compensation (CABBALR), la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC), le FNGIR et le Fonds de Péréquation des Ressources Communales et Intercommunales (FPIC)

4) Fiscalité locale (chapitre 731)

Les taux d'imposition communaux (inchangés depuis plusieurs années) sont :

Taxe sur le foncier bâti : 47.14 %

Taxe sur le foncier non bâti : 81.77 %

Taxe d'habitation : 16.67 %

	CA 2021	CA 2022	CA 2023
73111 - Impôts directs locaux	2 128 466,00 €	2 214 406,00 €	2 447 680,00 €
Variations en pourcentage	-12,42% / 2020	4,04% / 2021	10,53% / 2022
Variations en valeur	- 301 743,00 € / 2020	85 940,00 € / 2021	233 274,00 € / 2022

Le chapitre 731 regroupe également : la taxe communale additionnelle aux droits de mutation, la taxe de publicité foncière, la taxe sur les pylônes électriques, la taxe consommation finale d'électricité, les droits de place et la taxe locale sur la publicité extérieure.

5) Les dotations et participations (chapitre 74)

La dotation globale de fonctionnement, principale dotation de fonctionnement de l'Etat aux collectivités territoriales, est une ressource importante qui a fluctué de la manière suivante :

- 2022 : 895 202.00 €
- 2023 : 890 895.00 € (variation – 0.48%)

Le chapitre 74 regroupe également la Dotation de Solidarité Rurale (DSR), la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU), la Dotation Nationale de Péréquation (DNP), le FCTVA, Département, autres organismes (CAF), compensation au titre des exonérations des taxes foncières...

6) Les autres produits de gestion courante (chapitre 75)

Il s'agit :

- des loyers encaissés et des locations de salles pour 70 088.93 €
- des remboursements des salaires par notre assureur pour les agents en arrêt maladie, assurance... pour 262 258.97 €

7) Les produits spécifiques (chapitre 77)

Ce chapitre concerne les mandats annulés (exercices antérieurs). Pour 2023 le montant s'élève à 20.92 €.

8) Reprise sur amortissements et provisions

Ce chapitre concerne les reprises sur provision pour risques et charges de fonctionnement courant (74 126.89 €) et les reprises sur dépréciations des actifs circulants (35.73 €)

Récapitulatif des recettes de fonctionnement

Chapitres	Intitulés	CA 2021	CA 2022	CA 2023	Variation entre 2022 et 2023
R002	Excédent de fonctionnement reporté	800 000,00 €	800 000,00 €	1 200 000,00 €	50,00%
013	Atténuations de charges	76 474,93 €	28 924,11 €	5 877,60 €	-79,68%
70	Produits des services du domaine et ventes diverses	769 107,25 €	837 387,73 €	693 545,97 €	-17,18%
73	Impôts et taxes	390 308,00 €	390 335,00 €	380 418,00 €	-2,54%
731	Fiscalité locale	2 324 955,71 €	2 406 506,51 €	2 608 896,58 €	8,41%
74	Dotations et participations	2 962 613,62 €	3 215 663,60 €	3 180 333,53 €	-1,10%
75	Autres produits de gestion courante	67 107,89 €	76 563,37 €	332 397,90 €	334,15%
77	Produits spécifiques	95 761,25 €	234 621,84 €	20,92 €	-99,99%
78	Reprise sur amortissements et provisions	24 873,11 €		74 162,62 €	

2. La section d'investissement

2.1 Résultat

Résultats d'investissement pour l'année 2023

Recettes d'investissement	882 901,46 €
Dépenses d'investissement	1 724 493,01 €
Résultats de l'année 2023	- 841 591,55 €
Résultat reporté (2022)	1 572 192.52 €
Résultat de clôture	730 600.97 €
Solde des restes à réaliser	- 175 857.50 €

2.2 Analyse

Les dépenses d'investissement :

Ce sont des dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité et le remboursement du capital des emprunts contractés.

- **1) Emprunts et dettes assimilés (chapitre 16)**

Le remboursement du capital de la dette était de 466 745.16 € en 2023.

Le capital restant dû au 31 décembre 2023 est de 4 631 354 €.

- **2) Chapitres 21 et 23**

Les principaux investissements réalisés en 2023 sont les suivants :

- Pose d'une clôture crèche les MARMOTS et à la salle KEMPA : 7 908.20 €
- Rénovation puisards école VALLES : 2 375.23 €
- Mur végétal (solde) et rideau d'air chaud (accueil Mairie) : 19 284.38€
- Travaux dans les écoles : 84 071.82 €
- Eclairage salle des Fêtes : 19 701.18 €
- Local de stockage, douches et remplacement ballon eau sanitaire complexe FUTURA : 8 220.23 €
- Externalisation des moyens de chauffage (P3) : 15 723.64 €
- Remplacement ascenseur (solde) mairie : 2 368.80 €
- Panneaux de signalisation : 7 247.81 €
- Eclairage public (programme SEVE) : 109 507.65 €
- Matériel (service technique) : 57 208.25 €
- Achat d'un véhicule : 24 360.00 €
- Achat matériel informatique (écoles) : 60 568.16 €
- Achat matériel informatique et photocopieurs : 20 772.80 €
- Achat livres pour la bibliothèque : 4 915.88 €
- Achat motifs de Noël : 6 102.56 €
- Travaux de réhabilitation de l'école CURIE : 294 343.08 €
- Travaux de réhabilitation de la crèche les MARMOTS : 329 430.87 €
- Voirie : 70 092.00 €

3)Chapitre 454 (Travaux effectués d'office pour le compte de tiers)

Il s'agit des frais engagés pour le nettoyage et la désinfection d'un logement pour un montant de 4 200.00 €

Les recettes d'investissement :

Ces recettes englobent les ressources propres, les recettes perçues liées aux projets d'investissement retenus, les recettes en lien avec l'urbanisme (la taxe d'aménagement) et, si besoin, les emprunts nouveaux.

Pour l'année 2023, les recettes d'investissement s'élèvent à 882 901.46 €. Elles comprennent :

- **Les recettes réelles 83 622.61 €**

- Il s'agit des subventions d'investissement reçues de (chapitre 13) :
 - ETAT : avance subvention FONDS VERT pour l'équipement des éclairages publics en ampoule LED : 3 969.94 €
 - DEPARTEMENT : subvention pour l'achat de livres pour la bibliothèque : 2 400.00 €
 - DEPARTEMENT : subvention pour la réalisation d'un city stade : 25 108.00 €
 - CABBALR : solde subvention pour le remplacement ascenseur de la Mairie : 4 935.00 €
 - CAF : subvention pour l'achat de postes informatiques : 3 250.00 €
 - CAF : solde subvention « promeneur du net » : 500.00 €
 - ETAT : avance subvention DSIL pour les travaux préau école VALLES : 4 824.57 €
 - FDE 62 : subvention pour les travaux d'éclairage public : 26 600.00 €

- ACADEMIE DE LILLE : solde subvention socles numériques : 12 035.10 €
- Du FCTVA pour 157 722.13 €
- De la taxe d'aménagement pour 38 522.21 €
- De notre excédent de fonctionnement capitalisé (1068) lié à une précédente affectation du résultat pour un montant de 293 961.86 €

- **Les recettes d'ordre** qui représentent des écritures comptables pour un montant de 304 872.65 €

- **Les recettes pour les travaux effectués d'office pour le compte de tiers** qui représentent le remboursement des frais de nettoyage et de désinfection d'un logement pour un montant de 4 200.00 €

3. Etat du personnel

GRADES OU EMPLOIS	CAT	EMPLOIS BUDGETAIRES		EFFECTIFS POURVUS		
		TITULAIRES	NON TITULAIRES	TITULAIRES	NON TITULAIRES	
FILIERE ADMINISTRATIVE						
Emploi Fonctionnel						
DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES	A	1		1		
ATTACHE PRINCIPAL	A	3		3 (dont 1 agent en CLM)		
ATTACHE	A	0				
REDACTEUR PRINCIPAL 1ERE CLASSE	B	4		2 (1 agent en disponibilité et 1 agent en PPR)		
REDACTEUR PRINCIPAL 2EME CLASSE	B	1				
REDACTEUR	B	1				
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1ERE CLASSE	C	8		8		
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2EME CLASSE	C	7		2 (dont 1 en détachement)		
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	3		2		
TOTAL		28		18		

GRADES OU EMPLOIS	CAT	EMPLOIS BUDGETAIRES		EFFECTIFS POURVUS	
		TITULAIRES	NON TITULAIRES	TITULAIRES	NON TITULAIRES
FILIERE TECHNIQUE					
INGENIEUR PRINCIPAL	A				
INGENIEUR	A	1			
TECHNICIEN PRINCIPAL 1ERE CLASSE	B	1		1	
TECHNICIEN PRINCIPAL 2EME CLASSE	B	1		1	
TECHNICIEN	B	1			
AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	C	3		2	
AGENT DE MAITRISE	C	1		1	
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1ERE CLASSE	C	23		13	
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2EME CLASSE	C	20		5	
ADJOINT TECHNIQUE	C	27	20	15	10
TOTAL		78	20	38	10

GRADES OU EMPLOIS	CAT	EMPLOIS BUDGETAIRES		EFFECTIFS POURVUS	
		TITULAIRES	NON TITULAIRES	TITULAIRES	NON TITULAIRES
FILIERE CULTURELLE					
ASSISTANTE DU PATRIMOINE PRINCIPAL 1ERE CLASSE	B				
ASSISTANTE DU PATRIMOINE PRINCIPAL 2EME CLASSE	B				
ASSISTANTE DU PATRIMOINE	B	1			
ADJOINT DU PATRIMOINE PRINCIPAL 1ERE CLASSE	C	1		1	
ADJOINT DU PATRIMOINE PRINCIPAL 2EME CLASSE	C	1			
ADJOINT DU PATRIMOINE	C	1			
TOTAL		4		1	

GRADES OU EMPLOIS	CAT	EMPLOIS BUDGETAIRES		EFFECTIFS POURVUS	
		TITULAIRES	NON TITULAIRES	TITULAIRES	NON TITULAIRES
FILIERE MEDICO SOCIALE SOUS FILIERE MEDICO SOCIALE					
CADRE SUPERIEUR DE SANTE	A	1			
CADRE DE SANTE DE 1ERE CLASSE	A	1		1	
CADRE DE SANTE DE 2 EME CLASSE	A				
AUXILIAIRE DE PUERICULTURE CLASSE SUPERIEURE	B	2		2	
AUXILIAIRE DE PUERICULTURE CLASSE NORMALE	B	2		1	
TOTAL		6		4	

GRADES OU EMPLOIS	CAT	EMPLOIS BUDGETAIRES		EFFECTIFS POURVUS	
		TITULAIRES	NON TITULAIRES	TITULAIRES	NON TITULAIRES
FILIERE MEDICO SOCIALE SOUS FILIERE SOCIALE					
EDUCATEUR PRINCIPAL DE JEUNES ENFANTS	A	1			
EDUCATEUR JEUNES ENFANTS	A	1		1	
AGENT SPECIALISE DES ECOLES MATERNELLES PRINCIPAL 1ERE CLASSE	C	3		1	
AGENT SPECIALISE DES ECOLES MATERNELLES PRINCIPAL 2EME CLASSE	C	5		1	
AGENT SOCIAL PRINCIPAL 1ERE CLASSE	C				
AGENT SOCIAL PRINCIPAL 2EME CLASSE	C				
AGENT SOCIAL	C		1		
TOTAL		10	1	3	

GRADES OU EMPLOIS	CAT	EMPLOIS BUDGETAIRES		EFFECTIFS POURVUS	
		TITULAIRES	NON TITULAIRES	TITULAIRES	NON TITULAIRES
FILIERE SPORTIVE					
EDUCATEUR DES A,P,S, PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE	B	1		1	
EDUCATEUR DES A,P,S, PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	B	1			
EDUCATEUR DES A,P,S	B	1			
TOTAL		2		1	

GRADES OU EMPLOIS	CAT	EMPLOIS BUDGETAIRES		EFFECTIFS POURVUS	
		TITULAIRES	NON TITULAIRES	TITULAIRES	NON TITULAIRES
FILIERE ANIMATION					
ANIMATEUR PRINCIPAL 1ERE CLASSE	B	1		1	
ANIMATEUR PRINCIPAL 2EME CLASSE	B	1			
ANIMATEUR	B				
ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL 1ERE CLASSE	C				
ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL 2EME CLASSE	C	9		8	
ADJOINT D'ANIMATION	C	12	22	5	3
TOTAL		23	22	14	3

GRADES OU EMPLOIS	CAT	EMPLOIS BUDGETAIRES		EFFECTIFS POURVUS	
		TITULAIRES	NON TITULAIRES	TITULAIRES	NON TITULAIRES
AUTRES EFFECTIFS (intervenants musicaux)	C		20		11



Fait à Hersin-Coupigny, le 16 Avril 2024
Le Maire,

Jean-Marie CARAMIAUX